

Cinq remarques sur la contractualisation, les territoires et le développement régional

Bernadette Mérenne-Schoumaker

Professeur de Géographie économique à l'Université de Liège

Les organisateurs de cette journée d'étude m'avaient demandé de ne pas préparer d'intervention mais seulement d'écouter et de réagir. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les exposés et j'ai beaucoup apprécié ce qui a été dit. Dès lors, que dire encore ?

En fait, les exposés entendus m'amènent à formuler *cinq remarques* :

1. La plupart des interventions traduisent bien les *paradigmes nouveaux* qui émergent depuis une petite dizaine d'années : le développement local, le territoire facteur de développement, la coresponsabilité des acteurs, leur mise en réseau comme la mise en réseau des territoires, la préséance de l'immatériel sur le matériel, ... Tout se passe ainsi, comme si à l'heure de la mondialisation, il était impérieux de retrouver des racines profondes, de s'inscrire dans un espace à taille humaine sur lequel on a le sentiment d'avoir une certaine emprise.
2. La Région wallonne semble de plus en plus prendre conscience que la politique d'aménagement du territoire ne peut être une politique à part, déconnectée du développement économique et des autres politiques. C'est un pas important car aménager un territoire, ce n'est pas seulement tenter de l'ordre dans les répartitions spatiales (faire du *physical planning*) mais encore mettre en système un territoire et ses acteurs. La création récente de la CPDT (Conférence permanente du développement territorial) et les travaux en cours confiés aux trois grandes universités s'inscrivent, par ailleurs, très bien dans cette *volonté de transversalité*.

3. Le concept de **développement local** – que j'ai beaucoup étudié et aussi pratiqué en Région liégeoise dans le cadre du Groupe LEDA (où M. Frédéric, directeur de la Socran, a joué un rôle actif) – implique quelques règles. Il est impossible sans un cadre général qui fixe les objectifs à atteindre, les stratégies à mettre en œuvre, les choix majeurs et qui facilite la coordination entre les acteurs et les projets; souvent, ce cadre est déterminé par les Etats ce qui doit signifier chez nous la Région wallonne. En fait, la Wallonie ne manque pas de projets mais elle manque surtout d'un grand projet initié par l'État Wallon, projet qui devrait fédérer et organiser toutes les initiatives. Le développement local implique aussi une masse critique d'acteurs, d'où des cadres territoriaux d'une certaine taille et non la juxtaposition d'une multitude de micro-actions prises un peu partout. De même, il n'y a pas de réel développement local sans un diagnostic préalable, sans une évaluation *ex-ante* et *ex-post* et aussi en cours de programme. En outre, le développement local implique un réel professionnalisme et pas seulement des bonnes volontés. Enfin tout indique qu'une des plus grandes difficultés est la mise en réseau des projets ce qui implique celle des acteurs ce qui est généralement très difficile en raison des nombreuses baronnies ...
4. Attention aux mythes et aux modes ! Les **contrats** sont sans aucun doute des outils qui présentent de nombreux avantages en matière de développement territorial mais ce ne sont que des outils ! Leur efficacité, leur pertinence dépend et dépendra – comme l'ont bien montré les expériences françaises – de leur mode d'élaboration, d'évaluation, de sanction et surtout de l'engagement des acteurs tant du "haut" que de la "base".
5. Enfin, le développement régional comme les contrats territoriaux posent, pour la géographe que je suis, le problème des **échelles spatiales**. Si je puis admettre que pour certains contrats ponctuels, on joue à géométrie variable, je ne crois pas – comme Luc Maréchal semblait le dire – à la fin des "territoires généralistes". Ceux-ci me semblent indispensables car comment intégrer différentes actions et mesures si les espaces diffèrent avec chaque projet ? Je pense d'ailleurs

que ces territoires généralistes devraient correspondre à des entités dirigées ou représentées par des partenaires démocratiquement élus et donc responsables devant les citoyens et émerger comme de vrais espaces de solidarité où les habitants décident d'unir leur destin et de cheminer ensemble vers l'avenir, certains projets concernant peut-être une partie d'entre eux et d'autres, d'autres groupes. A mon sens, ces nouveaux territoires généralistes ne peuvent ni être les provinces (souvent trop grandes pour de tels projets), ni même les arrondissements mais de nouveaux regroupements de communes en "communautés", "pays" ou "réseaux". D'où l'intérêt d'une réflexion sur ce thème, réflexion que nous avons entamée il y a deux ans avec notre collègue, M. Herbiet, professeur de Droit public et administratif à l'Université de Liège, à la demande de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) de la Région wallonne.